

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-308

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2026-308

Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage des espaces publics métropolitains à la ville de Cenon - Cité de l'enfance - Décision - Autorisation

Madame Béatrice SABOURET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Cenon aménage, sur sa parcelle de l'ancien stade Léo Lagrange, cours de Verdun, un groupe scolaire et un pôle enfance, nommés « Cité de l'Enfance », ainsi qu'un parc public. Cette opération s'accompagne de la requalification du Cours de Verdun et de l'impasse Marcel Sembat, appartenant au domaine public métropolitain.

Des espaces publics attenants à ces voies sont également réalisés au sein de la parcelle de Cenon. L'ensemble de ces aménagements relève de la compétence métropolitaine.

Dans un souci de cohérence territoriale et d'optimisation des investissements publics, il est souhaitable que l'une des deux collectivités assure l'ensemble des missions de maîtrise d'ouvrage relatives aux espaces publics qu'ils soient communaux ou métropolitains.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-12 du Code de la commande publique, il est ainsi proposé que Bordeaux Métropole transfère à la commune de Cenon, par convention, la maîtrise d'ouvrage des espaces publics métropolitains attenants à la Cité de l'Enfance (parking public, espaces verts d'accompagnement et cheminements dédiés...).

Cette convention précisera les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage unique exercée par la commune de Cenon et en fixera le terme.

Le coût estimatif global des travaux des espaces publics métropolitains sur la commune de Cenon s'élève à 429 000 €T.T.C.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5217-2,

VU l'article L 2224-12 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 1^{er} décembre 2023 relative à l'approbation du contrat de co-développement CODEV6,

VU la fiche n°24 (C060767) de ce CODEV6, relative à l'aménagement des espaces publics liés au projet Léo Lagrange (secteur Joliot Curie),

VU la délibération n°2026-89 de la commune de Cenon en date du 27 avril 2026,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole au bénéfice de la commune de Cenon permet d'assurer une parfaite coordination de l'ensemble des travaux de création du parking public attenant au cours de Verdun, incluant les espaces verts d'accompagnement et les cheminements dédiés à leur fonctionnalité.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-annexé,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours chapitre 23, article 23152, fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,